

Direction Générale des Services  
GB/FB

## DECISION MUNICIPALE N°2025168

### Décision budgétaire modificative portant virement de crédit n°4 sur Budget Principal

#### Le Maire de la Commune du Lavandou

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2024-144 en date du 19 décembre 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2025 de la Commune, et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,

**Considérant** qu'il convient d'effectuer des virements de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement,

#### DECIDE

**Article 1** : D'autoriser les virements de crédits suivants en section de fonctionnement :

Chapitre 011 « Charges à caractère général » :

Compte 615232 « Réseaux » : **-49 500 €**

Chapitre 014 « Atténuations de produits » :

Compte 7392221 « Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales » : **+48 000 €**

Compte 7398 « Reversements, restitutions et prélèvements divers » : **+31 000 €**

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :

Compte 65568 « Autres contributions » : **-20 000 €**

Chapitre 67 « Charges spécifiques » :

Compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » : **-9 500 €**

**Article 2** : Il sera rendu compte de la présente décision municipale lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**Article 3** : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 5 décembre 2025

Le Maire  
Gil Bernardi

